Collectif International d'appui aux Travailleurs de la Pêche (CIAPA / ICSF) &
Services Techniques pour le Développement Communautaire (TESCOD)
Plan D'action Régional pour les Femmes dans la Pêche en Afrique

Lors de l'atelier IYAFA Afrique : Célébrer la pêche artisanale durable et équitable, qui s'est tenu à Accra, au Ghana, du 15 au 18 février 2023, une journée entière a été consacrée à des échanges participatifs sur les femmes et le genre dans la pêche artisanale. Les objectifs de l'échange étaient de réfléchir sur les défis auxquels les femmes sont confrontées à la fois dans le travail de récolte et d'après-récolte ; partager des exemples inspirants d'organisations et de mobilisation de femmes; amplifier la voix des femmes ; et élaborer un plan d'action pour la région africaine.

Les participants à l'atelier comprenaient des représentants d'associations de petits pêcheurs et de travailleurs de la pêche, de coopératives, de syndicats, d'organisations communautaires et d'organisations non gouvernementales de 16 pays africains – à savoir le Bénin, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la Gambie, le Ghana, Kenya, Mauritanie, Nigéria, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Afrique du Sud, Tanzanie, Togo, Tunisie et Ouganda. La moitié des 51 participants à l'atelier étaient des femmes, avec une riche expérience dans l'organisation et la mobilisation d'autres femmes dans leurs communautés pour faire entendre leur voix et relever collectivement les défis auxquels elles sont confrontées dans la pêche.

Malgré des contextes locaux et nationaux différents, les femmes de toute la région africaine sont confrontées à des défis et obstacles similaires, notamment le manque d'accès aux ressources halieutiques ; des espaces sûrs et propres pour transformer et vendre le poisson ; participation aux processus décisionnels; soutien à l'organisation et à la création de coopératives et d'associations ; finance; possibilités d'éducation et de formation. Cependant, les femmes participant à l'atelier Afrique ont également partagé leurs expériences d'agence et d'innovation, illustrant leurs capacités de résilience qui peuvent être imitées et partagées. Ils ont souligné l'importance d'unir leurs luttes et de travailler ensemble pour trouver des solutions créatives pour relever les défis auxquels ils sont confrontés. A travers des discussions collectives, ils ont identifié plusieurs actions concrètes qui doivent être prises dans la région africaine:

1) **Des opportunités de développement des capacités, d'éducation et de formation** pour les femmes doivent être mises en place, avec la facilitation et le soutien des gouvernements et des organisations locales. Ces opportunités devraient être centrées sur le renforcement de la voix des femmes et la connaissance de leurs droits ; un soutien scolaire permettant aux filles de rester plus longtemps à l'école ; le renforcement des capacités des femmes dirigeantes (en particulier les jeunes) dans les communautés de pêche artisanale ; et des techniques de transformation du poisson qui permettent aux femmes de travailler de manière plus sûre et hygiénique. Le soutien financier, logistique et institutionnel est crucial lors de ces formations et pour le suivi des résultats de la formation.

2) **La participation des femmes dans les espaces décisionnels** de la pêche doit être renforcée afin que les femmes puissent contribuer activement aux processus qui les concernent directement. Les structures de la pêche doivent commencer au niveau local pour s'assurer que la prise de décision tient réellement compte des problèmes communautaires concrets. Des mesures plus délibérées doivent être prises pour réaliser la transformation du genre, y compris la création d'espaces et de plateformes permettant aux femmes d'exprimer les problèmes auxquels elles sont confrontées.

3) **Un accès préférentiel doit être accordé aux femmes pour accéder à un soutien financier**, tel que des subventions, des crédits et des prêts, qui soutiennent leurs activités dans le secteur de la pêche. Cela inclut le soutien à la création de leurs propres entreprises de récolte, de transformation

ou de vente ; investir dans de nouveaux engins de récolte ou outils de transformation (y compris de nouvelles technologies); payer les cotisations des membres aux coopératives ou associations; ou pour s'inscrire à des programmes de formation professionnelle.

4) **La création de coopératives, d'associations et d'autres organisations** devrait être une priorité pour les femmes travaillant dans la pêche, avec le soutien technique et financier des gouvernements et des organisations alliées. Ces organisations doivent rester indépendantes des influences extérieures et être dûment enregistrées conformément aux réglementations nationales. Les organisations existantes doivent également être soutenues afin de renforcer et d'étendre les capacités. Les organisations de femmes devraient se concentrer sur la fourniture d'espaces pour discuter et développer des stratégies pour relever les défis communs, tout en créant des opportunités pour les organisations de se mettre en réseau, de partager des expériences et de collaborer afin de faciliter l'unité et l'action collective.

5) **Des mécanismes doivent être mis en place pour soutenir directement les organisations de femmes de base**, leur permettant d'accéder à un soutien financier et autre de manière indépendante, et de déterminer des programmes et des activités en fonction de leurs besoins communautaires. Les organisations externes ne doivent pas déterminer les interventions et les résultats nécessaires sans d'abord tenir compte des voix de la communauté. Les organisations de femmes devraient également recevoir une formation en leadership et en compétences afin de renforcer leurs capacités en matière de mobilisation des ressources ; gouvernance démocratique; la gestion des conflits; et plaidoyer.

6) **Il convient de sensibiliser aux défis auxquels sont confrontées les femmes dans le secteur de la pêche et à leur capacité d'innovation**, en soulignant l'importance de leur rôle dans la résolution de problèmes tels que le changement climatique, la pollution et la diminution des ressources dans leurs communautés. Les femmes sont souvent les premières à assumer la responsabilité d'œuvrer pour une pêche et une utilisation des ressources durables, et pourtant leurs contributions cruciales sont trop souvent méconnues. L'intensification du travail de plaidoyer et du partage d'informations sur les rôles des femmes, et l'émulation des efforts innovants et collaboratifs déployés pour soutenir les activités de transformation et de commercialisation du poisson dirigées par des femmes devraient être prioritaires.

7) **Des mesures doivent être prises tout au long de la chaîne de valeur de la pêche pour prévenir le gaspillage et les pertes alimentaires**, qui ont des impacts directs sur les moyens de subsistance des femmes. Cela comprend des investissements dans les sites de débarquement et les infrastructures, les installations de fumage et de transformation, le stockage et la réfrigération, un emballage adéquat, une formation à l'hygiène et à la sécurité alimentaire. Les organisations de femmes devraient également bénéficier d'un soutien financier ou de polices d'assurance pour que leurs membres puissent récupérer les pertes lorsqu'elles perdent une quantité importante de leurs produits de la pêche en raison de conditions météorologiques défavorables ou d'une panne des installations de stockage.

8) **Les gouvernements devraient intensifier leur soutien aux femmes dans la pêche**, notamment par l'élaboration de politiques sensibles au genre et la création de départements ou de comités de genre qui sont directement chargés de relever les défis et les obstacles liés au genre dans les communautés de pêcheurs. Ces départements ou comités devraient également être soigneusement formés à la dimension transversale de genre des Directives volontaires pour garantir une pêche artisanale durable (Directives SSF) et contribuer à l'élaboration d'un plan d'action national pour la mise en œuvre des Directives SSF.